

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP inscrit sa stratégie ISR dans les objectifs de l'accord de Paris et accélère son désengagement du charbon

Paris, le 14 novembre 2019 – Depuis sa création, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) met en œuvre une politique d'investissement best in class rigoureuse qui intègre le souci de promouvoir des activités économiques plus soutenables et responsables. Dans cette logique, l'Établissement affirme son positionnement en vue d'assurer la cohérence de ses activités d'investissement avec son engagement en faveur d'une économie décarbonée.

La limitation de l'exposition d'une entreprise aux activités liées au charbon thermique représente aujourd'hui un moyen fort de limitation des émissions de gaz à effet de serre, tout en laissant la place à des opportunités de contribution à la transition énergétique.

Fort de ce constat, l'ERAFP fait évoluer son dispositif *best in class* en demandant désormais aux entreprises des secteurs à forts enjeux en matière de transition énergétique de se doter d'une stratégie conforme avec les objectifs de l'Accord de Paris et en se désengageant de celles qui n'en disposent pas et dont l'activité liée au charbon thermique dépasse 10% de leur chiffre d'affaires.

En parallèle, afin de respecter le calendrier d'une sortie totale du charbon à l'échelle mondiale en ligne avec l'accord de Paris, l'ERAFP accentuera ses actions d'engagement auprès des entreprises restant dans son portefeuille, notamment dans le cadre de Climate Action100+, pour réorienter leur stratégie et leurs activités vers une économie décarbonée

L'Établissement veillera par ailleurs au respect d'une transition juste prenant en compte les aspects sociaux de la restructuration des activités dans ces secteurs et incitera les entreprises à prendre des initiatives dans ce sens.

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec plus de 33 milliards d'euros d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, près de 44000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées en 2018. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr